



Livret d'accueil



EHPAD
La Maison du Moulin

Sommaire



Admission	7
Notre équipe	8
La résidence	10
Les repas	13
Les visites	14
Les services	15
Votre prise en soin	18
La communication	20
Vos droits et vos choix	22
Tarifs et aides	26

Bienvenue



Bienvenue à l'EHPAD de la Maison du Moulin !

Nous avons le plaisir de vous accueillir au sein de notre établissement public, lieu de vie, de soins et d'accompagnement, dédié aux personnes âgées.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous permettre de découvrir le fonctionnement de notre structure, les services proposés, ainsi que les droits et devoirs de chacun. Vous y trouverez des informations pratiques destinées à faciliter votre installation et à vous aider à mieux connaître l'équipe et l'organisation de la vie quotidienne.

Notre mission est d'offrir à chaque résident un accompagnement respectueux de sa dignité, de son autonomie et de son histoire personnelle. Nous œuvrons chaque jour pour assurer votre confort, votre sécurité et votre bien-être, dans une ambiance bienveillante et chaleureuse.

La Maison du Moulin est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendante (EHPAD) rattaché au Centre Hospitalier de Maubeuge, situé dans le bassin de Sambre Avesnois et proche du centre-ville.

L'EHPAD est intégré au Pôle Gériatrie du Centre Hospitalier de Maubeuge et à la filière gériatrique du territoire. Il bénéficie ainsi d'un accès privilégié au plateau technique et aux avis des spécialistes de l'hôpital.

Disposant d'une capacité d'accueil de 114 résidents en hébergement permanent, la Maison du Moulin accueille des personnes âgées de 60 ans et plus, autonomes ou dépendantes en assurant une prise en charge individualisée.

L'établissement est habilité à recevoir des résidents bénéficiant de l'aide sociale et des personnes de moins de 60 ans présentant un taux d'incapacité supérieur ou égale à 80 %.



Admission

Votre admission en EHPAD est subordonnée à la constitution d'un dossier à retirer auprès du secrétariat.

Une fois le dossier constitué, une visite d'approche est organisée avec le médecin coordonnateur et un membre de l'encadrement.

Une visite de l'EHPAD vous est proposée avec un membre de votre famille et un membre de l'équipe est organisée.

Lors de votre admission, un contrat de séjour vous est remis où est annexé le règlement de fonctionnement de l'EHPAD.



Notre équipe



La Direction



**Cyril
LENNE**

Directeur général



**Othman
LAZAAR**

Directeur délégué



**Dr Jean-François
LEMAITRE**

Médecin coordonnateur
Chef de service

L'équipe d'encadrement :

Le trinôme de Pôle Gériatrie :



**Dr Rabah
OUZERROUT**

Médecin Gériatre
Chef du Pôle Gériatrie



**Delphine
CANO**

Cadre Supérieure
de Santé



**Peggy
BAAS**

Cadre Administrative
de Gestion de Pôle

L'encadrement de proximité :



Stéphanie DELTOUR

Faisant Fonction
Cadre de Santé

Le secrétariat

Le service médico-administratif est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h15 (sauf les jours fériés).



Notre équipe

L'équipe de l'EHPAD

- 1 Médecin coordonnateur et chef de service
- 1 Cadre de santé
- 1 Infirmière référente
- Infirmières
- Aides-soignants
- Agents de services hospitaliers
- Ergothérapeute
- Diététicienne
- Kinésithérapeute
- Enseignante en Activité Physique Adaptée
- Psychologue
- Equipe d'animation
- Secrétaire



Notre équipe



Intervenants extérieurs et partenaires

- Médecin Gériatre
- Médecins traitants
- Kinésithérapeutes
- Pédicures
- Orthophonistes
- Equipe logistique
- Bénévoles (Blouses Roses, La Moulinette et l'Aumônerie)

Chaque résident a le libre choix de son médecin, pédicure, orthophoniste, kinésithérapeute...

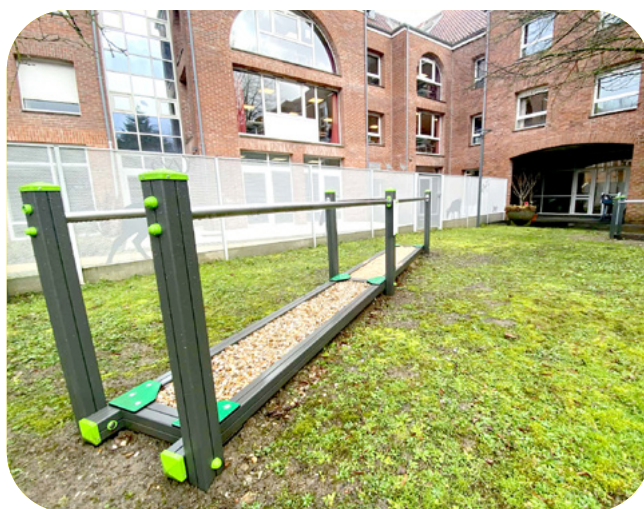




La résidence

La Maison du Moulin dispose :

- D'un espace de relaxation « Snoezelen » : Le snoezelen est une stimulation multi-sensorielle contrôlée, une pratique visant à éveiller la sensorialité de la personne stimulée, dans une ambiance sécurisante. Il vise à stimuler les sens, à calmer et sécuriser la personne, en limitant le recours aux médicaments.
- 1 salle de balnéothérapie : cet endroit permet au résident de passer un moment de détente dans un espace agréable et chaleureux.



- D'une salle kinésithérapie et une salle d'activité physique au coeur de la résidence
- D'un parcours santé situé dans le jardin de l'EHPAD

La résidence



Un salon de coiffure et une salle esthétique qui peuvent accueillir tout professionnel extérieur que vous aurez mandaté par vos soins ou via vos proches.



Une salle de vie : permet de pouvoir organiser des repas et fêtes avec l'ensemble des résidents, le personnel et des familles.

Une cour extérieure où les résidents ont la possibilité de jardiner, se promener ou se détendre.

La boutique du moulin (vêtements, accessoires...)





La résidence

Votre logement

Vous avez la possibilité de compléter votre logement par des meubles personnels dans les limites de la surface et de l'accessibilité de la chambre.

Les chambres, d'une superficie de 20m², sont réparties sur deux niveaux desservis par deux ascenseurs.

A chaque niveau, les locaux communs comprennent une salle à manger, des salons, des salles de soins.



Les repas



La prestation repas de l'EHPAD est assurée par la cuisine du Centre Hospitalier de Maubeuge. Les menus sont affichés chaque semaine. Le personnel tient compte des allergies et des goûts alimentaires en collaboration avec la diététicienne présente tous les mercredis après-midi.

Le petit déjeuner

Servi en salle à manger à partir de 8h00.

Le déjeuner

Servi à la salle à manger à partir de 12h15.

Le goûter

Servi à partir de 15h30 dans l'un des salons ou en salle d'activité.

Le diner

Servi en salle à manger à partir de 18h30.

Si votre état de santé ne vous permet pas de vous y rendre momentanément, votre repas vous sera servi dans votre logement. Il vous est possible d'inviter vos proches et amis le temps d'un repas. Il suffit simplement d'en informer l'équipe 48 heures avant, celle-ci vous informera des modalités pour l'achat d'un ticket repas.



Les visites

Maintien du lien social

L'EHPAD étant votre lieu de vie, les horaires de visite sont libres sous réserve de respecter l'activité des unités le matin (toilettes, soins...) et que ces horaires soient compatibles avec la vie en institution et le rythme de sommeil des résidents., soit de préférence entre 13H30 à 18h.

Dans certaines conditions, un membre de votre entourage à la possibilité de rester auprès de vous la nuit, un lit accompagnant peut-être installé.

Nous vous demandons d'informer systématiquement l'équipe de vos allers et venues à l'extérieur.

Vos proches ont la possibilité de partager le repas avec vous, en s'acquittant de tickets repas auprès du service admission du CHM et de prévenir les équipes 48h avant. Les tarifs sont affichés dans le Hall de l'EHPAD.



Les services



Votre linge

Afin de préparer votre arrivée une fiche reprenant le trousseau minimum vous est transmise.

Vous avez la possibilité de déposer ce trousseau de vêtements une semaine avant afin qu'il puisse être étiqueté à votre nom.



Lors de votre entrée, la résidence prend en charge le marquage du linge si besoin.

Tout apport de linge supplémentaire doit être rapidement identifié, il faudra le remettre au personnel.

L'entretien du linge se fait à l'aide de machines professionnelles via un prestataire extérieur, il convient de tenir compte de cette information dans le choix des articles.

La résidence ne prend pas en charge l'entretien du linge trop délicat (de type thermolactyl ou lainage fragile).

Nous vous invitons à anticiper l'usure naturelle des vêtements.



Les services

Votre courrier

Le courrier est distribué chaque jour. Si vous souhaitez expédier du courrier, le secrétariat est à votre disposition.

Le téléphone

Vous pouvez souscrire un abonnement téléphonique auprès de votre opérateur téléphonique afin de recevoir vos appels personnels directement dans votre logement.



L'accès internet

L'EHPAD possède une couverture WIFI et vous avez la possibilité de souscrire un abonnement internet avec l'opérateur de votre choix.

Lieu de culte

Le respect de la liberté de culte est garanti. A cet effet, un lieu de culte est mis à votre disposition.

Les services



L'animation et les sorties

L'équipe d'animation, ainsi que les soignants peuvent vous proposer différentes activités (atelier mémoire, jeux de société, chorale, travaux manuels, repas thérapeutiques...).

Un planning des activités est affiché à chaque étage.

L'année est ponctuée de différents événements : anniversaires, barbecue, Chasse aux œufs, fêtes de fin d'année, marché de Noël, repas à thème, fête de la musique...

Des sorties extérieures sont organisées tout au long de l'année (cinéma, restaurant, théâtre, expositions, musées). Un séjour vacances peut être proposé.

Sécurité

Un dispositif d'appel malade est situé en tête du lit et dans la salle de bain. L'équipe soignante est disponible 24h/24h. Notre résidence est sécurisée par un mécanisme de code d'accès, pour éviter les sorties inopinées. Les accès extérieurs sont fermés en soirée et la nuit.



Votre prise en soin

Plan d'accompagnement individualisé

La prise en soin repose sur un projet de soin individualisé qui permet votre accompagnement au quotidien fondé sur le respect de vos habitudes, de vos volontés et de votre rythme

de vie ; ce projet est construit et mis à jour une fois par an avec vous, vos proches et des professionnels référents nommés (1 aide-soignant, 1 infirmier, 1 animateur et 1 maitresse de maison) .



Suivi médical

Vous conservez le libre choix de votre médecin traitant. Le médecin coordonnateur organise les soins avec les différents intervenants médicaux et paramédicaux afin d'en garantir la qualité.

Suivi soignant

Une équipe soignante composée d'infirmiers, d'aides-soignants, d'agents des services hospitaliers assure une démarche permanente et continue des soins, en appliquant les principes de la bientraitance.



Votre prise en soin



Suivi spécifique

En fonction de vos besoins une psychologue est disponible pour vous mais également pour vos proches. Une diététicienne, une kinésithérapeute et un enseignant en activité physique adapté peuvent être sollicités.



Médicaments

Les médicaments sont délivrés par la pharmacie du Centre Hospitalier de Maubeuge en lien avec la prescription médicale. Ils sont distribués par l'infirmier au moment des repas. Aucun traitement ne doit être conservé en chambre, apporté ou acheté directement à une pharmacie en ville.

Votre participation est essentielle, nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir, vous aider.





La communication

Les relations avec la famille

Des référents sont identifiés lors de la réalisation de votre projet de soins. Ces référents sont vos interlocuteurs privilégiés pour vos besoins et questions.

L'information sur l'état de santé

Le médecin et l'infirmier sont les personnes habilitées à vous communiquer des informations concernant votre état de santé.



La personne qualifiée

La liste des personnes qualifiées est affichée dans le hall de l'EHPAD. Cette liste est établie conjointement par le Représentant de l'État dans le département, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil Départemental. Les personnes identifiées ont pour mission d'accompagner et conseiller les usagers des établissements et services médico-sociaux dans leurs démarches et la résolution de leurs difficultés. Elle sert à informer et aider les usagers à faire valoir leurs droits.

La communication



La commission des menus

Elle se réunit 4 fois par an avec le service de restauration et des représentants du personnel. Vous êtes invités à y participer pour donner votre avis et formuler des suggestions.

La commission d'animation

L'animation est un soin à part entière qui est l'affaire de toutes et de tous. Elle se réunit 3 fois par an. Le service animation et les soignants ont pour ambition de préserver vos capacités, en vous valorisant, en facilitant la socialisation ainsi qu'en vous donnant du plaisir à la vie au sein de l'Institution.

Vous avez la possibilité d'y faire vos propositions et vos remarques.





Vos droits et vos choix

Conseil de vie sociale

Il garantit les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement. C'est une instance consultative qui donne son avis et peut faire des propositions sur tout sujet portant sur la vie de l'EHPAD. Il est composé de membres élus (résidents, familles, personnel). Le Conseil de vie Social représente donc un lieu d'échanges avec la Direction et les professionnels.

Réclamation

Pour toute réclamation, vous pouvez vous rapprocher du cadre de santé ou de la direction. Un registre est à votre disposition au secrétariat.

La commission des usagers (CDU)

Elle veille au respect des droits des usagers et à ce que toute personne soit informée des voies de recours et de conciliation dont elle dispose. Elle contribue par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

Les représentants des usagers



M. DEROME

Association UDAF

☎ 06.72.54.87.73



M^{me} BOUVENOT

Association UDAF

☎ 06.76.20.98.35



M^{me} MARIE

Association FNAR

☎ 06.77.30.13.43



M^{me} BERIOU

Association UFC

☎ 06.47.49.53.81

Vos droits et vos choix



La personne de confiance

Vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance. Parmi ses missions, elle pourra vous accompagner dans les démarches liées à votre santé et, si un jour votre état ne vous permet plus de d'exprimer votre volonté, elle sera consultée en priorité pour l'exprimer. Elle pourra recevoir l'information médicale à votre place, et sera votre porte-parole. La personne de confiance peut être toute personne majeure en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission.



Sa désignation doit être faite par écrit et cosignée par la personne choisie sur un formulaire prévu à cet effet lors de l'admission.

Les directives anticipées

Vous pouvez rédiger des directives anticipées.

Les directives anticipées permettent à chacun d'exprimer ses volontés quant à la poursuite, la limitation, l'arrêt ou le refus de traitement, d'examens complémentaires à visée diagnostique et de gestes médicaux destinés à le traiter. Elles doivent être rédigées par écrit ou dictées en présence de témoins sur papier libre ou sur un



Vos droits et vos choix

formulaire prévu à cet effet. Le médecin coordonnateur pourra vous aider dans cette démarche. Il est important que l'équipe soignante soit informée de l'existence des directives anticipées.

Bientraitance et prévention de la maltraitance

L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire en collaboration avec les familles veillent quotidiennement au respect des termes de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

L'établissement dispose d'un comité de bientraitance.

Ses missions consistent à :

- Identifier les situations à risques de maltraitance afin d'élaborer un plan d'action
- Veiller à la formation continue des professionnels
- Analyser les retours d'expériences et les signalements

Comment signaler une situation de maltraitance ?

Numéro national: 3133

Conseil départemental I du Nord : 03.59.73.59.59

Agence Régional de santé des hauts de France (point focal régional : alerter, signaler réclamer) : 03.62.72.77.77

Charte des droits et libertés

de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.



1 Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.



2 Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.



3 Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.



4 Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.



5 Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.



6 Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.



7 Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.



8 Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.



9 Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.



10 Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.



11 Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.



12 La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.



13 Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.



14 L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.



Les tarifs et les aides

Par arrêté du 29 avril 2026 Monsieur le Président du Conseil Départemental a fixé les tarifs journaliers hébergement et dépendance applicables au sein de notre établissement à compter du 1^{er} juin 2026.

Tarifs journaliers d'hébergement

- Chambre simple : 55.48€
- Chambre double : 49.94€

Tarif hébergement pour les résidents de moins de 60 ans :

74.52 € (chambre simple)

67.56€ (chambre double)

En cas d'absence pour une hospitalisation d'une durée inférieure à 72 heures, la personne hébergée est redevable du tarif hébergement.

En cas d'absence pour une hospitalisation d'une durée supérieure à 72 heures, la personne hébergée est redevable du tarif hébergement minoré du forfait hospitalier journalier, sans limitation de durée (soit 36.28 € par jour pour une chambre simple ou 30.64 € par jour pour une chambre double).

Tarifs journaliers dépendance

- GIR 1 et 2 : 28.95€
- GIR 3 et 4 : 18.37€
- GIR 5 et 6 : 7.80€

Le tarif dépendance représente la participation au financement de l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à

Les tarifs et les aides



l'accomplissement des actes essentiels de la vie et qui ne sont pas liés aux soins.

En fonction de leur perte d'autonomie (évaluée à partir de la grille AGGIR) et du niveau de leurs ressources, les personnes hébergées peuvent bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) versée par le Conseil départemental. Les résidents classés en GIR 5/6 n'ont pas droit au bénéfice de l'APA.

Cette allocation permet de couvrir en partie le coût du tarif dépendance, arrêté et facturé par arrêté du Président du Conseil départemental, en sus du tarif hébergement. Une participation reste à la charge du résident en fonction de sa perte d'autonomie et du niveau de ses ressources. L'APA est versée directement à l'établissement. Tous les résidents sont donc facturés de la manière suivante : prix de journée + dépendance au GIR 5 et 6.

Prestations comprises dans les tarifs applicables

Conformément au décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016, les tarifs applicables comprennent le socle de prestations relatives à l'hébergement en EHPAD :

- prestations d'administration générale
- prestation d'accueil hôtelier
- prestation de restauration
- prestation de blanchissage du linge plat et linge de toilette
- prestation d'animation de la vie sociale

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le document «Tarifs applicables» disponible auprès du secrétariat de la Maison du Moulin.



EHPAD

La Maison du Moulin

Les contacts

Le secrétariat

☎ 03 27 69 44 40

✉ lamaison dumoulin@ch-maubeuge.fr

Cadre de santé

☎ 03 27 69 44 71

Infirmière Référente

☎ 03 27 69 44 25

Infirmierie Niveau 2

☎ 03 27 69 87 53

Infirmierie Niveau 3

☎ 03 27 69 87 49

Animation

☎ 03 27 69 47 95



Centre Hospitalier de
Maubeuge